

EN BREF... IN BRIEF...

● « La Chambre de commerce du Luxembourg relève que le harcèlement sur le lieu du travail constitue un véritable fléau qu'il faut endiguer, parce qu'il gâche l'atmosphère de collégialité propice à la bonne exécution du travail par les travailleurs », note-elle dans le cadre de la modification du projet de loi 5687. Son but est d'adapter une ancienne directive de 1976 imposant le principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes sur le lieu de travail, mais dans laquelle la notion de harcèlement n'apparaissait pas encore. Le texte que la Chambre de commerce voudrait faire passer dans le droit national est issu de la Directive européenne 2002/73/CE. Le harcèlement y est défini comme « la situation dans laquelle un comportement non désiré à connotation sexuelle, s'exprimant physiquement, verbalement ou non verbalement, survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, et en particulier de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant et offensant ».

The Luxembourg Chamber of Commerce "notes that harassment in the workplace is a real scourge that must be checked because it interferes with the collegial environment conducive to employees' work performance." The Chamber's remarks were made in connection with an amendment of bill 5687. Its aim is to adapt an old directive dating back to 1976 which imposes the principle of equal treatment of men and women in the workplace but does not yet include the notion of harassment. The text the Chamber of Commerce would like to have passed as national law is taken from European Directive 2002/73/CE, which defines harassment as the situation in which "unwanted conduct related to the sex of a person occurs with the purpose or effect of violating the dignity of a person, and of creating an intimidating, hostile, degrading, humiliating or offensive environment."

● La Fédération des Chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI) recommande à l'Inde d'augmenter notablement ses échanges commerciaux avec le Japon. L'organisation estime que les relations bilatérales devraient se chiffrer à hauteur de 14 milliards de dollars en 2012-2013 – au lieu de 7 milliards actuellement.

Favoriser l'entrepreneuriat

L'Université du Luxembourg et la Chambre de commerce lancent le Master of Science Entrepreneurship & Innovation. L'objectif commun est d'encourager l'esprit d'entreprise parmi les étudiants et de promouvoir des activités de recherche de haut niveau dans le domaine de l'entrepreneuriat, de l'administration des affaires, de la gestion de l'innovation « et de tous les sujets présentant un intérêt pour l'économie luxembourgeoise », indique-t-on à la Chambre. Le Master bénéficie du soutien direct de nombreuses entreprises luxembourgeoises et de Luxinnovation, l'agence nationale de promotion de l'innovation et de la recherche. Plus d'informations sur le site www.luxinnovation.lu.

Fostering entrepreneurship

The University and Chamber of Commerce of Luxembourg are launching a Master of Science in Entrepreneurship & Innovation. Their joint objectives are to encourage students' entrepreneurship and to promote high-level research activities in the fields of entrepreneurship, business administration and innovation management, as well as, according to a Chamber official, "any areas of interest for the Luxembourg economy." The Master is directly supported by a number of Luxembourg companies, together with Luxinnovation, the National Agency for Innovation and Research (www.luxinnovation.lu).

La Tunisie et le Brésil cultivent leur économie Tunisia and Brazil cultivate their economies

Entre janvier et juin 2007, la Tunisie a exporté plus de 282 tonnes de phosphate vers le Brésil, soit 226% de plus que l'année précédente à la même période. En terme de revenus, cette croissance fulgurante a généré 66,25 millions de dollars, soit 337% de plus qu'en 2006. Pour Michel Alaby, directeur de la Chambre de commerce arabo-brésilienne, l'augmentation de la demande en phosphate, principalement utilisée comme engrais, est la conséquence d'une agriculture florissante. Après avoir longtemps exporté son phosphate à l'état brut, la Tunisie s'est lancée dans la valorisation de ce minéral en créant une industrie de production d'acide phosphorique et d'engrais.

Between January and June 2007,

Tunisia exported more than 282 tons of phosphate to Brazil, 226% more than over the same period of the previous year. This dazzling growth has generated revenues of 66.25 million dollars, 337% more than in 2006. According to Michel Alaby, Secretary General of the Arab Brazilian Chamber of Commerce, increased demand for phosphate, which is mainly used in the production of fertilizers, is the result of a thriving agricultural industry. For many years, Tunisia exported raw phosphate before upgrading the mineral and creating an industry for phosphoric acid and fertilizer production.

OUVRIER TUNISIEN HEUREUX

